



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



anses

# Contrat d'objectifs et de performance 2023-2027

entre l'État  
et l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Introduction .....	3
Axe 1 : Une mission d'évaluation des risques sanitaires renforcée et fondée sur une approche "One Health – Une seule santé" .....	5
1.1 Le développement de nouvelles approches en matière d'expertise.....	6
1.2 Une action résolue en faveur de la progression des connaissances nécessaires à l'évaluation des risques sanitaires.....	7
1.3 Des missions d'évaluation de risque en développement.....	8
1.4 La mobilisation d'une politique des données.....	10
Axe 2 : La mobilisation de l'excellence scientifique en appui aux émergences et aux crises sanitaires .....	11
2.1 Le renforcement de l'anticipation des émergences .....	12
2.2 Le soutien à la gestion des crises sanitaires en appui aux services de l'État.....	13
Axe 3 : Une politique de recherche et de référence ambitieuse au service de la sécurité sanitaire dans une approche " One Health ".....	15
3.1 L'Anses, acteur majeur de la recherche et de la référence analytique " One Health " .....	16
3.2 Une activité de recherche plus visible et valorisée .....	17
Axe 4 : Une présence affirmée aux niveaux national, européen et international.....	18
4.1 Une présence forte dans les enjeux d'expertise et de recherche aux niveaux européen et international.....	19
4.2 Une présence forte dans les enjeux d'expertise et de recherche au niveau national.....	21
Axe 5 : Une action transparente et tournée vers l'efficience .....	22
5.1 Une Agence transparente et ouverte à la société.....	22
5.2 Le maintien d'une exigence forte en matière de déontologie et d'intégrité scientifique .....	24
5.3 L'optimisation du traitement des saisines et des dossiers d'autorisation de mise sur le marché (AMM) .....	24
5.4 Un fonctionnement interne efficient.....	26

# Introduction

L'Anses, agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, a été créée en 2010. Elle est placée sous la tutelle des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

Agence d'expertise scientifique, l'Anses apporte les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé humaine contre les risques liés à l'alimentation, l'environnement et le travail ainsi que pour les risques qui affectent la santé des animaux ou des plantes. Elle surveille et évalue ces risques sanitaires auxquels elle consacre également des activités de recherche. Elle inscrit son action dans un cadre déontologique exigeant et en s'appuyant sur le dialogue avec les parties prenantes.

Ainsi, elle contribue à faire progresser les connaissances scientifiques en appui aux décideurs publics et plus largement aux acteurs concernés par ces risques, y compris en cas de crise sanitaire.

L'Agence s'appuie à la fois sur l'expertise de ses scientifiques et sur les quelque 800 experts externes qu'elle mobilise dans ses collectifs d'experts. Elle comprend un réseau de 9 laboratoires de référence et de recherche, répartis sur 16 implantations géographiques sur le territoire national, reconnus aux niveaux européen et international dans leurs domaines de compétence.

Le présent contrat d'objectifs et de performance (COP) constitue le 3<sup>e</sup> COP de l'Agence. Il résulte de nombreux échanges qui ont mobilisé l'Agence et ses tutelles entre l'été 2022 et le début de l'année 2023. Sa signature a été approuvée par le conseil d'administration de l'Agence lors de sa séance du 14 mars 2023.

Ce nouveau COP s'inscrit dans un contexte marqué par de profondes transformations environnementales et sociétales :

- dérèglement climatique et dégradation de la biodiversité,
- tensions sur l'eau, sur l'énergie, sur l'alimentation,
- renforcement des enjeux de durabilité,
- vieillissement de la population,
- transformation du travail et de son organisation,
- évolution des modes de consommation,
- évolutions technologiques.

La pandémie de Covid-19 et d'autres menaces montantes ont mis en lumière l'importance d'une approche globale de la santé, "Une seule santé – One Health". L'Anses s'est construite et fonctionne déjà sur ce principe d'une approche globale des risques au carrefour des trois piliers du concept "One Health" : animal – Homme – environnement.

Les enjeux de soutenabilité, de durabilité, d'impact du changement climatique s'inscrivent désormais dans une réalité concrète pour les acteurs de la société. Les tensions sur l'eau, sur l'énergie, et sur certains produits alimentaires ou manufacturés, exacerbées par les événements climatiques, matérialisent l'impact de ces enjeux dans la vie quotidienne et rendent plus que jamais nécessaire de renforcer la connaissance des risques. Cela implique pour l'Anses :

- d'amplifier les savoir-faire dans lesquels elle a ancré son approche "One Health",
- de continuer à développer ses méthodes d'évaluation, notamment en matière d'analyse socio-économique,
- d'accroître son rôle de vigilance et d'anticipation,
- d'accompagner les besoins auxquels font face les acteurs de la gouvernance des risques dans ce contexte de transition.

Dans le même temps, le fonctionnement de l'Agence devra de nouveau s'adapter à la prise en charge de nouvelles missions.

Dans ce contexte, les travaux d'élaboration du nouveau COP ont mis en exergue la nécessité d'inscrire ce référentiel dans la continuité du précédent, pour asseoir et mettre en perspective les missions premières et fondamentales de l'Agence, et de prendre en compte les évolutions que l'Agence devra mettre en œuvre pour répondre à ses enjeux nouveaux.

Dès lors, la structure retenue pour le présent COP s'articule autour des 5 axes stratégiques suivants :

- **Axe 1** : Une mission d'évaluation des risques sanitaires renforcée et fondée sur une approche "One Health – Une seule santé".
- **Axe 2** : La mobilisation de l'excellence scientifique en appui aux émergences et aux crises sanitaires.
- **Axe 3** : Une politique de recherche et de référence ambitieuse au service de la sécurité sanitaire dans une approche "One Health".
- **Axe 4** : Une présence affirmée aux niveaux national, européen et international.
- **Axe 5** : Une action transparente et tournée vers l'efficacité.

Ces axes se déclinent en objectifs stratégiques, dont le suivi sera assuré par un ensemble d'indicateurs et de jalons, permettant d'en effectuer un bilan annuel auprès des ministères de tutelle de l'Agence et de son conseil d'administration.

## Axe 1

# Une mission d'évaluation des risques sanitaires renforcée et fondée sur une approche "One Health – Une seule santé"

La première mission de l'Anses est l'évaluation des risques sanitaires dans ses champs de compétence, à savoir dans l'alimentation, dans l'environnement, en milieu professionnel, chez les animaux ou pour les végétaux, en s'appuyant sur l'ensemble des connaissances scientifiques disponibles. Les avis et recommandations qu'elle fournit dans ce cadre aux décideurs publics leur permettent de prendre les mesures de gestion nécessaires, en particulier dans des situations de forte incertitude ou de crise, et contribuent ainsi à renforcer la sécurité sanitaire.

À cette fin, l'Agence met en œuvre une expertise scientifique collective, pluridisciplinaire et contradictoire qui répond à des exigences scientifiques, méthodologiques et déontologiques fortes et permet ainsi d'assurer l'excellence scientifique, la qualité et l'indépendance de ses travaux.

Dans un contexte de fortes évolutions sociétales et environnementales marqué par la nécessité d'anticiper de nouvelles menaces, l'Agence renforcera sa capacité d'évaluation des risques dans une logique "One Health"<sup>1</sup> et en s'appuyant sur un travail en réseau des partenaires. Elle veillera ainsi à développer de nouvelles approches en matière d'expertise et à agir en faveur de la progression des connaissances nécessaires à l'évaluation des risques sanitaires.

---

<sup>1</sup> Définition conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) :

Le principe "One Health-Une seule santé" consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Il reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) est étroitement liée et interdépendante. L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à fomentier le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes. Il s'agit également de répondre au besoin collectif en eau potable, en énergie propre, en air pur, et en aliments sûrs et nutritifs, de prendre des mesures contre le changement climatique et de contribuer au développement durable.

En outre, dans la mesure où les missions de l'Agence devraient connaître de nouvelles extensions sur la durée du présent contrat, elle s'attachera à préparer la mise en œuvre de ces nouvelles missions. Enfin, au regard du potentiel que représente la politique de la donnée pour l'Agence qui, pour mener à bien ses missions, produit, collecte et mobilise de nombreuses données, elle s'attachera à définir sa stratégie de la donnée et à en assurer la bonne mise en œuvre.

## 1.1 Le développement de nouvelles approches en matière d'expertise

Pour accroître la robustesse de ses travaux afin d'être en capacité d'évaluer au mieux les risques sanitaires, de nouvelles approches seront mises en œuvre par l'Agence :

- En matière de **méthodes d'évaluation des risques** : il s'agira de rendre plus visible la recherche menée par les directions de l'Anses sur les **méthodes d'évaluation de risques** (pesée du poids des preuves prise en compte de l'exposome, ...), y compris les contributions à la construction d'outils méthodologiques mis en place à l'échelle européenne ou internationale sur les produits réglementés, en lien avec les recommandations émises par le conseil scientifique suite à l'évaluation collective des activités de recherche et de référence de l'Agence conduite en 2021 et 2022.

### Jalon

→ Introduction dans les orientations scientifiques de l'Agence en matière de recherche et de référence pour la période 2023-2027 d'un chapitre relatif à la recherche en évaluation de risques.

- En matière d'**analyse socio-économique** : afin de mieux apprécier certains enjeux sanitaires et enrichir ses expertises avec des connaissances utiles pour le débat et la décision publics, et en réponse aux objectifs du COP précédent, l'Anses a mis en place en 2021 un dispositif d'expertise permettant de structurer et consolider l'analyse socio-économique, avec notamment la création d'un comité d'experts spécialisé dédié. Dans le cadre du présent COP, il s'agira de renforcer cette approche en veillant à l'équilibre entre les différents champs et domaines d'expertise ainsi que dans les typologies d'analyses conduites par l'Agence.

### Indicateurs

→ Nombre annuel d'avis ou d'AST<sup>2</sup> intégrant l'analyse socio-économique avec cible non chiffrée mais en hausse.

→ Nombre de référentiels d'évaluation produits, tous les deux ans.

- En s'appuyant sur la nouvelle direction Sciences sociales, économiques et société (DiSSES) mise en place en 2022, pour les sujets qui s'y prêtent, l'Anses s'attachera à renforcer les **collaborations avec les équipes externes en sciences humaines et sociales**.

### Indicateur

→ Nombre annuel de projets de recherche en SHS menés avec des équipes externes avec une cible non chiffrée mais en hausse (volume financier à titre indicatif).

---

<sup>2</sup> AST : appui scientifique et technique

- Afin de renforcer la capacité d'expertise sur des sujets à très large spectre, dépassant celui d'une agence ou d'un acteur national, l'Anses contribuera à l'objectif de construction et de partage d'un référentiel de **coopération avec les autres agences et acteurs** au niveau national en particulier pour répondre aux saisines ou expertises nécessitant des compétences croisées dans une logique "One Health".

Jalon

→ Proposition d'un référentiel de coopération à vocation générique, 2024.

## 1.2 Une action résolue en faveur de la progression des connaissances nécessaires à l'évaluation des risques sanitaires

Afin de faire progresser les connaissances nécessaires à la réalisation de sa mission d'évaluation des risques sanitaires, l'Anses poursuivra les objectifs suivants :

- Dans le cadre du **4<sup>e</sup> Plan national santé au travail (PST4)**, l'Anses est chargée de superviser l'objectif n°7 " Développer la recherche et améliorer les connaissances notamment sur les risques émergents ", et est en particulier pilote pour l'action 7.1 relative à la structuration de la recherche en santé travail. À ce titre, elle coordonnera l'élaboration d'une **stratégie de recherche en santé travail**, depuis l'identification des équipes mobilisées jusqu'à l'identification d'un agenda des axes prioritaires pour les acteurs du domaine, qui seront formalisées par un **livre blanc**.

Jalon

→ Livre blanc sur la stratégie de recherche en santé au travail, horizon 2024.

- Concernant son activité de **financement de travaux de recherche** : l'Agence se mobilisera pour consolider le programme national de recherche environnement santé travail **PNR EST**, qui est le seul programme directement alimenté par les recommandations de l'expertise pour appuyer les politiques publiques. Il s'agira de rechercher de nouveaux financements et de renforcer les liens de l'Anses avec les partenaires et acteurs du financement de la recherche (Agence nationale de la recherche en particulier), en s'inscrivant dans le cadre du portail national des appels à projet de la recherche et tout en préservant les spécificités d'un questionnement aux équipes scientifiques issu des enjeux de sécurité sanitaire.

Jalons

→ Note sur l'évolution PNR-EST, 2023.

→ Rapport de l'auto-évaluation périodique du PNR EST, 2024.

- S'agissant **des grandes enquêtes** qu'elle mène seule ou avec des partenaires telles que les grandes enquêtes sur l'alimentation (EAT<sup>3</sup>, INCA<sup>4</sup>), l'Anses s'attachera à en faire évoluer la temporalité et le format pour mieux suivre les évolutions sociétales et lisser la contrainte budgétaire. À ce titre, elle continuera de se mobiliser pour mener à bien l'enquête nationale conjointe engagée avec Santé publique France sur l'alimentation et la nutrition, la biosurveillance et l'état de santé des Français (Albane).

---

<sup>3</sup> EAT : étude de l'alimentation totale

<sup>4</sup> INCA : étude individuelle nationale des consommations alimentaires

- Enfin, l'Agence s'impliquera dans l'évolution de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) en portant, conjointement avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), la **mise en place de l'observatoire de la qualité des environnements intérieurs (OQEI)** : elle fera aboutir la réflexion engagée pour proposer un dispositif de coopération permettant de porter les différentes missions de ce futur observatoire, notamment en termes de collecte, stockage, mise à disposition et analyses de données sur les espaces intérieurs, visant une mise en œuvre dès 2024.

Jalon

→ Proposition d'un modèle de préfiguration de l'OQEI, en lien avec le CSTB, en 2023 pour mise en œuvre en 2024.

### 1.3 Des missions d'évaluation de risque en développement

Sur la période couverte par le présent COP, l'Agence poursuivra le développement de ses missions d'évaluation des risques, en particulier sur les sujets suivants.

- L'Anses veillera à mettre en œuvre les **nouvelles missions** qui lui ont été confiées à la fin du précédent COP ou qui lui seront confiées dans la période à venir. Ainsi elle se mobilisera pour faire monter en puissance l'activité relative à son nouveau mandat de laboratoire national de référence portant sur le suivi du SARS-Cov2 dans les eaux usées. Elle sera en outre amenée à prendre en charge, compte-tenu des dispositions de la loi de finances votée pour 2023, la nouvelle activité de cosmétovigilance et d'évaluation des substances cosmétiques et produits de tatouage, et plus généralement d'appui aux ministères chargés de porter les positions européennes, et ce à partir de 2024.

Jalons

→ Intégration des nouvelles missions dans le système de management de la qualité, 2024.

→ Consolidation d'une organisation de la vigilance sur les produits de cosmétiques et de tatouages avec présentation de point régulier de sa mise en place à partir de 2024.

- Elle s'appliquera en outre à consolider le dispositif d'élaboration des **valeurs de référence** (VTR<sup>5</sup>, VLEP<sup>6</sup>, LMR<sup>7</sup>, Vmax<sup>8</sup>, ...) en appui aux politiques publiques et plus largement, à assurer une coordination des dispositifs d'élaboration de ces valeurs de référence et à appuyer les tutelles dans les démarches d'harmonisation des valeurs de référence au niveau européen.

Jalon

→ Note de proposition sur l'évolution des dispositifs Vmax, 2024.

---

<sup>5</sup> VTR : Valeurs toxicologiques de référence

<sup>6</sup> VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle

<sup>7</sup> LMR : Limites maximales de résidus

<sup>8</sup> Vmax : Valeurs sanitaires maximales

- Dans un contexte de transformations environnementales et sociétales de fond, l'Anses s'efforcera de prendre en compte les enjeux sanitaires associés, par un recours accru aux **approches intégrées** d'évaluation des risques déjà mises en œuvre dans ses travaux : approche pluridisciplinaire et globale fondée sur le concept "**One Health**" liant santé humaine, santé des animaux, santé des végétaux et état écologique global, et approche intégrant l'**exposome**<sup>9</sup> pour prendre en compte l'ensemble des sources d'exposition. L'Agence s'attachera notamment à déployer la feuille de route proposée par son conseil scientifique pour une intégration accrue des principes de l'exposome dans ses travaux et définira, dans le cadre de son programme de travail annuel, les opportunités de saisines à mener dans une telle approche.

Indicateur

→ Pourcentage annuel de saisines traitées qui couvrent les enjeux sanitaires associés aux transformations de fond de l'environnement et de la société, notamment avec une approche exposome.

- Enfin, l'Anses veillera à renforcer la visibilité de la santé au travail dans ses travaux.

Indicateur

→ Nombre annuel de publications et communications intégrant les enjeux de santé au travail.

---

<sup>9</sup> L'exposome propose une analyse des facteurs non génétiques en étudiant l'ensemble des expositions que subit un être humain de par son environnement et tout au long de sa vie.

## 1.4 La mobilisation d'une politique des données

De par ses larges missions scientifiques et ses domaines d'intervention très étendus, l'Anses conduit des activités qui génèrent un volume important de données (dans le cadre de ses plateformes, ses observatoires, ses études et travaux de recherche, ses activités de surveillance et vigilance). D'autres activités nécessitent quant à elle d'avoir accès à des données multiples et de qualité pour mener à bien l'ensemble de ses travaux.

Les enjeux de l'Agence liés à la disponibilité, au partage, à l'éventuelle ouverture et à l'exploitation des données sont de taille, a fortiori dans une perspective de mise en œuvre accrue des approches "One Health" et "exposome".

Ces enjeux s'inscrivent en outre dans ceux plus larges du pilotage numérique de différentes politiques publiques et de leurs différents plans nationaux qui impactent les missions de l'Agence.

Dès lors, la mise en place d'une gouvernance et la consolidation d'une stratégie en matière de données apparaît comme essentielle. L'Anses s'attachera donc à définir et mettre en œuvre une politique de gestion et valorisation des données transverse à ses différents champs d'intervention :

- intégrant les enjeux liés à la structuration et à l'exploitation de jeux de données massives au regard des évolutions technologiques rapides permettant une telle production massive de données,
- intégrant la nécessaire interopérabilité avec les bases externes partenaires, en cohérence notamment avec le Green Data for Health du 4<sup>e</sup> Plan national santé environnement (PNSE4) et les travaux qui seront poursuivis dans le cadre du PST4 sur les bases de données en santé travail,
- en ligne avec les exigences de l'open data.

### Indicateur

➔ Nombre annuel de jeux de données produites déposées sur datagouv.fr et nombre annuel de téléchargements.

### Jalon :

➔ Présentation des axes de la politique de gestion et de valorisation des données, 2024.

## Axe 2

# La mobilisation de l'excellence scientifique en appui aux émergences et aux crises sanitaires

L'Anses est engagée auprès des autorités sanitaires nationales et européennes pour la prévention et la gestion des crises sanitaires. À ce titre, des missions de veille, de vigilance et d'alerte sanitaire lui ont été confiées, qui lui permettent de détecter des signaux présentant une menace pour la santé humaine, animale et végétale et pour l'environnement. Elle intervient en appui aux services de l'État pour contribuer à la surveillance et à la gestion des situations de crise sanitaire quand elles surviennent.

Dans un contexte marqué par des évolutions environnementales et sociétales majeures (changement climatique, dégradation de la biodiversité, tensions sur l'eau, sur l'énergie, sur l'alimentation, économie circulaire et changement des comportements de consommation, transformations de l'organisation du travail, vieillissement de la population), l'anticipation des menaces et des risques émergents reste un enjeu fort pour l'Agence, qui poursuivra les efforts engagés dans ce domaine depuis sa création et sur la période couverte par le COP précédent en particulier. Les crises sanitaires récentes à la gestion desquelles l'Agence a été amenée à contribuer la conduiront à renforcer son soutien aux services de l'État pour la préparation et la gestion de ces crises.

## 2.1 Le renforcement de l'anticipation des émergences

Le précédent COP de l'Agence consacrait un axe spécifique à l'anticipation des menaces et des risques émergents au titre duquel il était attendu de l'Agence qu'elle renforce ses dispositifs de surveillance et de vigilance.

Dans ce cadre, l'Anses a contribué à l'amélioration des dispositifs de surveillance en santé animale, santé des végétaux et sécurité sanitaire des aliments, par la consolidation de son intervention propre notamment par ses activités de laboratoire, par ses diverses recommandations formulées auprès des services de l'État ou à travers sa forte mobilisation au sein des plateformes d'épidémiosurveillance dédiées.

Elle a en outre renforcé les dispositifs de vigilance réglementés (pharmacovigilance vétérinaire, phytopharmacovigilance, nutrivigilance et toxicovigilance) et non réglementés (réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles) par la mise en place d'un comité de coordination des vigilances, par l'optimisation des signalements via le portail des signalements du ministère de la santé notamment et par le développement de méthodes statistiques de détection de signaux (fouille de données). Dans le cadre du comité de coordination des vigilances, l'Anses a travaillé à unifier les principes et les points clés des différentes missions de vigilance qu'elle opère. Elle va en matérialiser l'un des résultats sous la forme de " Principes fondamentaux des vigilances " qui servira à la fois de cadre de référence pour l'action et l'identification d'axes de progrès futurs.

Jalon

→ Finalisation et publication des " principes fondamentaux des vigilances opérées par l'Anses ", 2023.

Dans le cadre du présent COP, l'Agence s'attachera à poursuivre cette dynamique et mettre en œuvre les actions nécessaires pour continuer à **améliorer les dispositifs existants**, dans une perspective "One Health" et, le cas échéant, en lien avec les autres agences sanitaires :

- en renforçant les **modalités de captation et de caractérisation des émergences**, notamment par l'analyse des signaux faibles et par l'accès et l'utilisation des données émanant des acteurs privés (dans différents domaines : alimentation, eau, air intérieur, ...),

Jalon

→ Note d'analyse, 2024.

- en adaptant l'**ingénierie des systèmes de surveillance** à l'évolution des situations épidémiologiques et des méthodes, comme par exemple la surveillance des pathologies en amont via les vecteurs ou la surveillance de l'apparition et de la circulation des émergences dans les eaux usées,
- en développant l'ingénierie de **surveillance de la chaîne alimentaire par le recours au séquençage haut débit**, au travers des activités propres de ses laboratoires de référence ou au travers de l'exploitation des données d'autocontrôle collectées, en lien avec la plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire.

Jalon

→ Mise en place du comité de suivi sur le déploiement du séquençage haut débit dans les laboratoires de référence réunissant DGAI<sup>10</sup>, DGS<sup>11</sup> et Santé publique France, 2023.

<sup>10</sup> DGAI : Direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

<sup>11</sup> DGS : Direction générale de la santé du ministère de la Santé et de la Prévention

- en poursuivant et développant les actions engagées en matière de **fouille de données**, telles que la surveillance syndromique en toxicovigilance ou la fouille de données en nutrivigilance, pour renforcer la captation des signaux faibles,

Jalon

→ Bilan sur les fouilles de données, 2023 et 2027.

- en contribuant à la consolidation des dispositifs de **surveillance et vigilance en santé travail** et en favorisant les connexions entre les différents dispositifs de santé afin de permettre une meilleure détection des risques émergents en milieu de travail, en particulier dans le cadre de l'action 7.2 " Concentrer la recherche sur des thèmes prioritaires garantissant son caractère pertinent et opérationnel et sur les risques émergents " du 4<sup>e</sup> plan santé au travail,

Jalon

→ Bilan des actions de surveillance et vigilance en santé travail, à mi-parcours et en fin de COP.

## 2.2 Le soutien à la gestion des crises sanitaires en appui aux services de l'État

Impliquée dans la gestion des crises sanitaires en soutien aux pouvoirs publics, l'Anses a ainsi été fortement mobilisée et continue de l'être dans le cadre de la pandémie Covid 19 ou de l'épizootie influenza aviaire pour ne citer que ces deux crises majeures. Les enseignements qu'elle en a tirés soulignent la nécessité pour l'Agence d'adapter son action pour accroître l'anticipation des crises ainsi que la préparation et la gestion des situations de crises sanitaires.

À ce titre, elle s'attachera à développer l'appui apporté aux différents ministères :

- à l'**anticipation des crises**, par des travaux, en réponse à des saisines en particulier, visant à caractériser des situations qui "dépassent" les capacités de gestion actuelles,
- à la **planification de gestion de crise**, en contribuant au réexamen, sous l'angle des risques, de plans ou de schémas nationaux, en lien avec les priorités nationales, pour faire évoluer ceux considérés comme potentiellement dépassés ou à adapter selon le contexte.

Indicateur

→ Nombre de sollicitations annuelles de l'Agence pour contribuer à l'anticipation des situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et à la révision de plans ou schémas nationaux, avec note d'accompagnement.

Il est également attendu de l'Anses qu'elle mène des actions visant à **renforcer la préparation des pouvoirs publics à la gestion de crise** pour continuer à leur apporter avec la plus grande réactivité un appui au niveau national et dans les territoires, en particulier dans la perspective de grands événements sportifs accueillis par la France :

- en veillant à son insertion optimale **dans les dispositifs nationaux de crise**, dans le cercle d'expertise (en mobilisant ses directions de vigilance ou d'évaluation) ou dans le cercle d'action (au travers de ses laboratoires), et ses **coopérations nationales avec d'autres opérateurs** (ANRS MIE<sup>12</sup> sur les thématiques "One Health", Ineris<sup>13</sup>, SpF<sup>14</sup>, Météo France, INRS<sup>15</sup>, ...) et internationales pour produire des expertises liées aux crises,
- en consolidant l'**organisation de ses différentes entités mobilisées** en cas de crise, notamment en cas de crise de longue durée, par le dimensionnement de ses capacités d'intervention, la planification de la mobilisation de ses équipes, et par une réflexion sur le panel des outils d'appui scientifiques dans une situation de gestion de crise,
- en mettant en œuvre des **situations d'exercice** de crise (réels ou fictifs, mono ou pluri-acteurs).

#### Indicateur

→ Nombre annuel de participations de l'Anses aux groupes dédiés à la mise en œuvre de dispositifs sanitaires de réponse aux risques et menaces, à des exercices de préparation et des retours d'expérience post gestion de crise.

#### Jalon

→ Révision du protocole de saisines en urgence, 2023.

---

<sup>12</sup> ANRS MIE : Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales - Maladies infectieuses émergentes

<sup>13</sup> Ineris : Institut national de l'environnement industriel et des risques

<sup>14</sup> SpF : Santé publique France

<sup>15</sup> INRS : Institut national de recherche et de sécurité

## Axe 3

# Une politique de recherche et de référence ambitieuse au service de la sécurité sanitaire dans une approche " One Health "

Pour faire progresser les connaissances et les méthodologies scientifiques, l'Anses mène des activités de recherche qui sont essentielles à la réalisation de sa mission première d'évaluation des risques sanitaires.

La production de connaissances en interne est largement portée par les neuf laboratoires de l'Agence dans les domaines de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux et de la sécurité sanitaire des aliments, avec une attention particulière sur certaines thématiques transversales comme l'antibiorésistance, l'exposition et la toxicologie des contaminants chimiques, et enfin l'épidémiologie et la surveillance.

Cette activité de recherche alimente également et se nourrit de l'activité de référence analytique des laboratoires qui détiennent plus de 100 mandats nationaux, européens et internationaux, et de contribution à la surveillance en appui au gestionnaire des risques.

Des travaux de recherche sont aussi conduits par les autres entités de l'Agence, notamment les directions d'évaluation des risques, contribuant par exemple à faire évoluer les méthodologies dans leur domaine d'activité (cf. Axe 1).

En réponse à l'exigence d'excellence scientifique qui est au cœur de son action, l'enjeu pour l'Agence est de continuer à mener une activité de recherche et de référence de haut niveau de qualité, pour garantir la crédibilité et la légitimité des travaux, et ce dans une approche "One Health".

Dans ce même objectif d'exigence et de rayonnement scientifique dans les différentes composantes du métier de l'Agence, y compris au-delà de la scène française, l'évolution du périmètre et du mode de recrutement de son conseil scientifique a été considérée comme nécessaire. Avec comme double visée de renforcer les liens avec les partenaires internationaux et d'accroître la prise de recul, l'ambition est de mettre en place un conseil scientifique ancré dans l'environnement international de l'Agence. Si cette évolution n'affecte pas les missions du conseil scientifique de garant de la qualité scientifique des travaux de l'Agence dans ses différentes missions et d'orientation des travaux de recherche, pour protéger et anticiper les menaces pour l'homme et l'environnement dans une approche globale de la santé, elle doit lui permettre de confronter les points de vue avec ceux d'acteurs menant des missions analogues à celle de l'Anses dans d'autres contextes.

Jalon

→ Mise en place d'un conseil scientifique ancré dans un environnement international et bilan de mandature (3 ans plus tard), 2023.

### 3.1 L'Anses, acteur majeur de la recherche et de la référence analytique " One Health "

L'activité de recherche et de référence menée par l'Agence, à la croisée des problématiques réunissant l'homme, l'animal et l'environnement, est par nature conduite dans l'approche intégrative "One Health" qui sera renforcée.

Dans cette perspective, l'Agence poursuivra les objectifs suivants :

- Maintenir un objectif élevé de **qualité et de reconnaissance** des travaux de recherche menés par les laboratoires et les autres entités de l'Agence, aux niveaux national, européen et international, afin de garantir le rayonnement scientifique et le positionnement de premier plan de l'Anses dans le paysage national, européen et international de la recherche et ce, au bénéfice de l'évaluation de risques sanitaires. Ce niveau de qualité et de reconnaissance sera mesuré à travers les publications scientifiques de l'Agence.

Indicateurs

- Nombre annuel de publications scientifiques dans les revues du premier quartile (Q1) sur la base du classement SCImago des journaux scientifiques,
- Parmi celles-ci, nombre annuel de publications avec un auteur correspondant Anses, avec cible à 40 % de publications avec auteur correspondant Anses.

- Consolider les **partenariats avec les autres organismes de recherche** en France.

La stratégie de partenariat de l'Agence vise à développer les capacités et les compétences scientifiques et techniques et l'ancrage et la force d'influence de l'Agence au sein de la communauté scientifique nationale, européenne et internationale. Dans cette perspective, l'Anses veillera ainsi à la bonne mise en œuvre des conventions cadres de partenariat qu'elle a conclues avec les différents organismes de recherche (INRAE<sup>16</sup>, INSERM<sup>17</sup>, CEA<sup>18</sup>, IFREMER<sup>19</sup>, Cirad<sup>20</sup>, ...). Le dynamisme de ces partenariats sera évalué au regard de la tenue effective des réunions de leurs comités de pilotage respectifs.

#### Indicateur

→ Nombre de comités de pilotage réunis dans le cadre de conventions-cadre de partenariat (cible : 1 tous les 2 ans par convention).

- Dans le domaine de la référence : poursuivre la démarche de  **rapprochement avec les centres nationaux de référence**.

Le renforcement des collaborations entre les laboratoires nationaux de référence (LNR) de l'Agence et leurs homologues dans le domaine de la santé publique humaine (les centres nationaux de référence) sera poursuivi pour continuer de développer la connaissance et la compréhension réciproques sur un plan scientifique, méthodologique et organisationnel, au service de la réactivité en matière de surveillance et d'investigations épidémiologiques, dans une approche "One Health".

#### Jalon

→ Notes d'analyse sur les rapprochements scientifiques opérés, 2024 et 2027.

## 3.2 Une activité de recherche plus visible et valorisée

Le rayonnement scientifique de l'Agence passe notamment par des actions de valorisation des travaux de recherche destinées à les rendre plus visibles et plus directement exploitées au service de la sécurité sanitaire. Ainsi l'Anses s'attachera à poursuivre :

- les démarches engagées visant au **transfert industriel**, dans un cadre déontologique strict garantissant l'absence de conflit d'intérêt potentiel, de ses **travaux et innovations** afin de favoriser le développement d'outils de diagnostic ou de lutte au service de la santé publique humaine, vétérinaire et végétale,

#### Jalon

→ Bilan de la démarche à mi-parcours et en fin de COP.

- l'évolution de la **politique de publication** de ses travaux de recherche en faveur de la science ouverte.

#### Indicateur

→ Pourcentage annuel de productions scientifiques de l'année n-1 en texte intégral en libre accès, (dans une archive ouverte ou dans une revue nativement en accès ouvert), cible : 70 % en 2023, 80 % en 2024, 90 % en 2025, 95 % en 2026 et 100% en 2027.

<sup>16</sup> INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

<sup>17</sup> INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

<sup>18</sup> CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

<sup>19</sup> IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

<sup>20</sup> Cirad : Organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes

## Axe 4

# Une présence affirmée aux niveaux national, européen et international

La présence de l'Anses aux niveaux national, européen et international est essentielle pour lui permettre de mener à bien ses missions et d'accroître ses capacités d'anticipation des risques émergents. Sa présence se manifeste notamment à travers les relations institutionnelles qu'elle entretient avec les agences homologues, partenaires scientifiques et instances à chaque niveau.

La présence de l'Anses aux niveaux européen et international répond à un double enjeu :

- un enjeu scientifique car il s'agit pour l'Anses de s'inscrire pleinement dans la communauté scientifique européenne et internationale pour, d'une part, intégrer le plus largement possible l'ensemble des données et connaissances disponibles et, d'autre part, être force d'influence sur les orientations et approches scientifiques européennes et internationales et ce, au bénéfice de ses missions,
- un enjeu de sécurité sanitaire, dans la mesure où elle contribue à une meilleure maîtrise des risques sanitaires pour le citoyen et le territoire français et facilite l'alerte sur les problématiques émergentes.

En outre, en tant qu'Agence sanitaire nationale, l'Anses doit articuler son action aux niveaux européen et international à la fois avec la stratégie internationale de la France en matière de santé, avec les stratégies de ses ministères de tutelle et avec les engagements internationaux pris par la France dans ses champs de compétence.

L'Agence s'attachera donc à poursuivre sa stratégie européenne et internationale, déjà inscrite dans le COP précédent et à conforter son positionnement national, en particulier en développant les coopérations, partenariats et réseaux pertinents à son action.

## 4.1 Une présence forte dans les enjeux d'expertise et de recherche aux niveaux européen et international

Sur le plan européen et international, l'Anses poursuivra les objectifs suivants :

- Saisir les opportunités de **partenariats** et identifier les opportunités de **contribution accrue à des réseaux pertinents**, voire de **développements de tels réseaux** pour :
  - o porter dans un cadre européen des **expertises** menées par l'Agence (par exemple avec des partenaires européens, dans le cadre du programme santé EU4Health<sup>21</sup>, en lien avec les agences UE<sup>22</sup> notamment EFSA<sup>23</sup>, EMA<sup>24</sup> et ECHA<sup>25</sup>), notamment à des fins de renforcement des méthodologies d'évaluation,
  - o disposer d'**études plus robustes**, sur des sujets d'intérêt tel que l'alimentation durable (par exemple Oqali<sup>26</sup> porté au niveau européen dans le cadre des actions conjointes JANPA<sup>27</sup> puis Best-ReMaP<sup>28</sup>) ou l'investigation épidémiologique à grande échelle pour des facteurs de risques chroniques,
  - o être moteur sur des sujets sur lesquels il y a un intérêt à créer ou renforcer un **réseau européen ou international** (par exemple initiative EARS-Vet<sup>29</sup> au niveau européen poussée par l'Anses en matière de surveillance de l'antibiorésistance en santé animale, la nutrivigilance, les démarches pour promouvoir la phytopharmacovigilance (PPV) auprès de l'EFSA et des États-membres et, dans le domaine de la santé travail : rejoindre le réseau européen Perosh<sup>30</sup> et poursuivre le développement de la plateforme OCCWATCH),
  - o dans le cadre du programme européen de recherche "**Horizon Europe**", être **présents et contribuer activement aux projets et "partnerships"**<sup>31</sup> d'importance dans le périmètre de l'Anses (tels que le projet PARC<sup>32</sup> en cours, d'autres "partnerships" à venir tels que Animal health and welfare, Sustainable food systems, Pandemic preparedness, One Health Antimicrobial resistance) ou d'autres qui pourraient être proposés par la suite.

### Jalons

→ Notes sur les actions prioritaires et stratégiques (en termes de partenaires mobilisés et/ou de thématiques couvertes) menées aux niveaux européen et international fin 2024 et fin 2027.

→ Notes d'analyse sur la présence de l'Anses dans les Horizon Europe "Partnerships", produites fin 2024 et fin 2027, ce qui correspond aux deux périodes de plan stratégique du programme Horizon Europe, les partnerships étant définis dans ces plans stratégiques (Horizon Europe couvre 2021-2027, les plans stratégiques couvrent 2021-2024 et 2025-2027).

<sup>21</sup> EU4Health : programme "L'UE pour la santé"

<sup>22</sup> UE : Union européenne

<sup>23</sup> EF : Autorité européenne de sécurité des aliments (European Food Safety Authority)

<sup>24</sup> EMA : Agence européenne des médicaments (European Medicines Agency)

<sup>25</sup> ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

<sup>26</sup> Oqali : Observatoire de la qualité de l'alimentation

<sup>27</sup> JANPA : activité conjointe européenne sur la nutrition & l'activité physique (Joint Action on Nutrition and Physical Activities)

<sup>28</sup> Best-ReMAP : Joint Action of the European Union – Healthy Food for a Healthy Future

<sup>29</sup> EARS-Vet : réseau européen de surveillance de la résistance aux antimicrobiens en médecine vétérinaire (European Antimicrobial Resistance Surveillance network in Veterinary medicine)

<sup>30</sup> Partnership for European Research in Occupational Safety and Health

<sup>31</sup> Partnerships : partenariats

<sup>32</sup> PARC : Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques (Partnership for the Assessment of Risks from Chemicals)

- Assurer une **participation active de l'Anses à des travaux d'expertise scientifique et technique aux niveaux européen et international**, notamment en apportant un appui aux autorités françaises dans leurs travaux européens et internationaux sur les sujets techniques et scientifiques dans le respect du calendrier et des contraintes fixées au niveau européen ou international et déclinées au niveau national :
  - o **au niveau international**, par exemple, suivre les réflexions dans le cadre des travaux liés à la résolution de l'Assemblée des Nations unies de février 2022, pour la création d'un groupe scientifique et politique international sur les produits chimiques, pollutions et déchets (à horizon 2024), ou encore apporter un appui aux autorités compétentes françaises pour les travaux du *Codex Alimentarius* (ou y contribuer directement si relevant du champ de l'Anses), et contribuer aux travaux des comités scientifiques conjoints FAO/OMS<sup>33</sup> œuvrant en amont du *Codex*,
  - o **au niveau européen** :
    - s'impliquer dans les **activités** qui découlent de la stratégie de l'Union européenne **pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques** (annoncée dans le pacte vert pour l'Europe) et notamment de l'initiative "une substance, une évaluation" ou "*One Substance, One Assessment (OSOA)*",
    - s'impliquer en tant que rapporteur pour la France dans les travaux de l'ECHA (substances actives biocides notamment), de l'EMA (médicament vétérinaire) et de l'EFSA (substances actives et rapportage zonal sur les produits phytopharmaceutiques), y compris en portant conjointement avec les autorités compétentes françaises des propositions de modalités de travail pour les nouveaux champs de compétences relevant de l'Anses dans le domaine de l'ECHA (notamment MCDE<sup>34</sup>, VLEP et produits cosmétiques le cas échéant) dans un esprit de rayonnement de l'expertise de l'Agence et avec un souci de contribution méthodologique forte en parallèle.

#### Jalon

➔ Note annuelle relative à la contribution Anses à des travaux d'expertise et d'appui scientifique et technique aux tutelles, aux niveaux européen et international, en y intégrant le nombre de groupes de travail (à définir) pour lesquels l'Anses a une position de chair ou co-chair.

#### Indicateurs

➔ Produits phytosanitaires et biocides : nombre annuel de dossiers de substances actives évaluées par l'Anses/la France en tant qu'État membre rapporteur ; cible  $\geq 20$ .

➔ Médicaments vétérinaires : pourcentage annuel de dossiers de procédures européennes pour lesquelles l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) est rapporteur ; cible 20%.

<sup>33</sup> FAO/OMS : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agricultural Organization of United Nations) / OMS : Organisation mondiale de la santé

<sup>34</sup> MCDE : Matériaux au contact de l'eau

- Valoriser les apports du partenariat européen sous Horizon Europe "PARC – Partnership for the Assessment of Risks from Chemicals" (Partenariat pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques), coordonné par l'Anses, pour soutenir les politiques publiques nationales et ou européennes.

Jalon

→ Note sur la contribution des activités de PARC (au niveau européen et leur utilisation au niveau national), en réponse aux attentes des évaluateurs et des gestionnaires de risques, fin 2025 soit mi-parcours de PARC.

- Maintenir le positionnement de l'Anses sur les **mandats européens** (DG SANTÉ) et **internationaux** (OMSA<sup>35</sup>, FAO, OMS) de **laboratoire ou centre de référence** dans les domaines identifiés comme prioritaires pour l'Anses et pour ses tutelles.

Jalon

→ Liste annuelle des mandats et analyse/explication si changements.

## 4.2 Une présence forte dans les enjeux d'expertise et de recherche au niveau national

La poursuite et le développement de partenariats au niveau national sont également un enjeu d'importance pour l'Agence lui permettant d'asseoir son positionnement et un levier pour progresser dans la production de connaissances et mieux évaluer les risques sanitaires.

En matière d'expertise, le présent COP porte des objectifs visant à favoriser les développements de coopérations :

- la construction et le partage d'un référentiel de coopération avec les autres agences et acteurs au niveau national en particulier pour répondre aux saisines nécessitant des compétences croisées dans une logique "One Health – Une seule santé" (Axe 1),
- le renforcement des collaborations avec les équipes externes en sciences humaines et sociales (Axe 1),
- l'évolution du format et de la temporalité des grandes études menées par l'Agence seule ou avec des partenaires pour mieux suivre les évolutions sociétales et lisser la contrainte budgétaire (Axe 1).

S'agissant des activités de recherche et de référence, cette dynamique partenariale sera également poursuivie par l'Agence comme en témoignent les objectifs suivants :

- consolider les partenariats avec les autres organismes de recherche en France (Axe 3),
- poursuivre la démarche de rapprochement des laboratoires nationaux de référence avec les centres nationaux de référence (Axe 3).

---

<sup>35</sup> OMSA : Organisation mondiale de la santé animale

## Axe 5

# Une action transparente et tournée vers l'efficacité

Afin d'être en capacité de mener à bien ses missions et d'inspirer, au meilleur niveau, les réflexions et décisions qu'elle alimente, l'Anses intègre dans ses modes d'action les principes de transparence, d'ouverture à la société et d'indépendance, depuis sa création. Elle a en outre mis en place une organisation et des modes de fonctionnement structurés, aujourd'hui considérés comme matures. Elle s'attache, par le biais de la démarche d'amélioration continue conduite dans l'ensemble de ses activités, à adapter en permanence ses pratiques aux évolutions de contexte externes et internes auxquelles elle est confrontée, dans un objectif de plus grande efficacité et d'utilité publique réaffirmée.

### 5.1 Une Agence transparente et ouverte à la société

L'information et le dialogue sont au cœur de l'utilité de l'Anses et de la confiance qu'elle suscite.

Engagée, par la formulation même de ses missions, à alimenter le débat public en repères scientifiques de référence, l'Agence rend publics ses travaux et les accompagne d'actions d'information, afin qu'ils puissent être pleinement compris et relayés dans les réflexions et les décisions sanitaires. Par souci de transparence, elle veille aussi à rendre compte des principes garantissant l'indépendance des expertises menées et les niveaux d'incertitude associés à ses résultats.

Écouter et échanger avec ses différents publics est également indispensable à l'activité même de l'Agence. Pour orienter ses travaux scientifiques, elle veille à tenir compte des questions et attentes de la société, dans toute leur variété. Reflétée dans la gouvernance de l'Anses - avec son conseil d'administration composé des 5 collèges du Grenelle de l'environnement et appuyé de comités d'orientation thématiques ouverts à des personnalités extérieures - l'ouverture à la société fait également l'objet d'initiatives spécifiques. Depuis sa création, l'Agence a ainsi institué plusieurs comités et plateforme de dialogue sur des sujets suscitant des débats particulièrement nourris et complexes : les nanotechnologies, les radiofréquences, les produits phytopharmaceutiques, et tout récemment les biotechnologies.

Pour conforter ces orientations et tirer profit des évolutions des modes d'information et d'interaction, l'Anses inscrit dans le cadre du présent COP les trois objectifs suivants :

- Poursuivre la **politique d'information et de partage des travaux de l'Agence** à l'attention du public.
- Permettre à chacun **d'identifier et d'accéder aux travaux de l'Agence** par le numérique ou au travers des médias est le premier prérequis pour assurer une information large pour tous. En 2022, l'Anses a mis en ligne un nouveau site internet, en français et en anglais, qui permet d'accéder plus aisément aux productions de l'Agence et de proposer des contenus éditoriaux accessibles à tous. Elle souhaite inscrire dans le COP des objectifs d'audience pour ce site, mais également des indicateurs attestant du développement de nouveaux formats de communication, plus incarnés et/ou plus attractifs.

#### Indicateurs annuels

- Nombre de visites sur le site [anses.fr](https://www.anses.fr) en français et en anglais (cible 2,5M en 2023, 2,7M en 2024 et 2,9M à compter de 2025).
- Nombre de rencontres et événements destinés à faciliter l'accès, par l'échange, à certaines thématiques auprès du public et des journalistes (cible 5 en 2023 et 2024, 6 à compter de 2025).
- Nombre de produits de pédagogie scientifique spécifiques élaborés et diffusés à l'attention du grand public (vidéos, podcasts, contenus produits avec des partenaires de vulgarisation scientifique, etc. ...) (cible 20 en 2023 et 2024, 25 à partir de 2025).

#### Jalon

- État des lieux de la notoriété et de l'image de l'Agence, 2025.

- Poursuivre et maintenir un **dialogue de qualité avec les parties prenantes**.

La nouvelle direction dédiée aux sciences sociales, économiques et au dialogue avec la société (DiSSES) créée en 2022 veillera à assurer la bonne mise en place du comité de dialogue sur les biotechnologies institué fin 2022 d'une part, et à établir un état des lieux des pratiques de dialogue à l'Agence sur lequel fonder des initiatives pour en renforcer les principes et les bénéfices d'autre part. Cet état des lieux prendra en compte les auditions et consultations de parties prenantes organisées dans le cadre des expertises scientifiques.

#### Jalons

- Installation et mise en œuvre du comité de dialogue biotechnologies, 2023.
- Bilan de la participation aux instances de dialogue, 2023.

- Poursuivre la mise en œuvre des **nouvelles approches dans les relations science-société** en matière de science ouverte, en particulier de recherche participative.

La participation directe du public dans la production scientifique se développe et favorise la compréhension et la confiance dans son action. L'Anses s'est engagée dans une démarche qui vise, par une collaboration renforcée entre la nouvelle DiSSES et les équipes de recherche et d'expertise, à accroître les capacités de l'Agence à mobiliser le public et développer les actions en matière de science participative, à l'instar du programme CiTIQUE ou du portail de signalement du moustique tigre.

#### Jalon

- Bilan des actions menées en matière de science participative, 2025 et 2027.

## 5.2 Le maintien d'une exigence forte en matière de déontologie et d'intégrité scientifique

Le respect des règles déontologiques constitue une exigence forte de l'Anses, qui lui permet de garantir l'indépendance de son expertise scientifique et d'asseoir la crédibilité de ses travaux.

À sa création, l'Agence s'est dotée d'un cadre déontologique exigeant, qu'elle a progressivement renforcé et qui se compose aujourd'hui d'un socle de règles communes à toutes les activités de l'Agence, traduites dans le code de déontologie, la charte des relations avec les porteurs d'intérêts et la charte de déontologie de l'achat public, ainsi que de règles spécifiques à l'expertise collective d'une part et aux activités de recherche d'autre part.

L'Anses veille au respect de ce cadre déontologique, qui intègre les principes d'intégrité scientifique, et réinterroge régulièrement le dispositif afin de le faire évoluer, pour prendre en compte notamment les évolutions du cadre législatif et réglementaire. Elle s'appuie également pour faire évoluer son dispositif sur les avis rendus par le comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de l'Agence.

L'objectif pour l'Agence, a fortiori dans un contexte d'exposition au risque de controverse et de défiance, est de maintenir son dispositif déontologique et de le promouvoir.

### Indicateur

→ **Pourcentage annuel de déclarations publiques d'intérêt de l'ensemble des personnes soumises à cette obligation (collaborateurs : experts et membres des instances, et agents) mises à jour annuellement, cible 100%.**

### Jalon

→ **Bilan de l'étude de parangonnage du dispositif de l'Agence, 2025.**

## 5.3 L'optimisation du traitement des saisines et des dossiers d'autorisation de mises sur le marché (AMM)

L'un des enjeux importants de l'Agence est de continuer à répondre à des saisines nombreuses sur des sujets souvent complexes en produisant une expertise scientifique et des avis de qualité et à traiter les demandes d'autorisation de mise sur le marché des produits réglementés avec un haut niveau d'exigence, tout en étant attentive au respect des délais dans la réalisation de ses travaux.

Dans cette perspective, en cohérence avec les enjeux sanitaires dans lesquels ces activités s'inscrivent à moyen et long terme, l'Anses poursuivra les démarches déjà engagées visant à atteindre les objectifs suivants.

### - Renforcer les modalités de traitement des saisines :

- Poursuivre l'amélioration de la **programmation des expertises et de la priorisation des saisines** (redéfinition des caractères de priorité, de recevabilité et d'urgence d'une saisine - disponibilité des données, critères temps et urgence de santé publique) et des auto-saisines ainsi que la régulation des flux.
- Poursuivre l'amélioration du **cadrage initial des saisines**, notamment en réduisant le temps de cadrage des saisines et en améliorant l'information des donneurs d'ordre sur les éventuels dépassements des délais de cadrage et les ajustements apportés sur le fond.

- Maintenir l'exigence sur les **délais de traitement** des saisines. Il ressort de l'analyse des résultats des indicateurs de délais de réponses aux saisines du COP précédent que les saisines sont globalement traitées dans les délais définis au moment du cadrage de la saisine ou de sa renégociation. L'objectif pour l'Anses est de poursuivre cette dynamique.

#### Indicateurs annuels

- ➔ Pourcentage de saisines traitées dans le délai contractuel, cible 90 %.
- ➔ Pourcentage de saisines urgentes traitées dans le délai contractuel, cible 95 %.
- ➔ Pourcentage de réalisation du programme de travail concernant l'évaluation des substances dans le cadre des règlements européens Reach et CLP, cible 95 %.

- Poursuivre les **efforts en matière de lisibilité** des conclusions des avis, en particulier la conclusion de l'Agence ; maintenir la proposition de réunions de restitution pour favoriser l'appropriation des conclusions par le gestionnaire du risque.

#### - Poursuivre l'amélioration des délais de traitement des dossiers phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture (MFSC) et biocides et maintenir les délais sur les médicaments vétérinaires.

Grâce aux efforts importants qu'elle a engagés pour optimiser ses processus, l'Agence a pu apurer les stocks de dossiers hérités lors des transferts de mission et sensiblement améliorer leur délai de traitement même si ces délais restent parfois en-deçà des requis réglementaires s'agissant des produits phytopharmaceutiques, des matières fertilisantes et supports de culture et des biocides.

Les causes des retards de traitement sont identifiées: des exigences légales imposant des délais parfois très resserrés pour des dossiers complexes (quelques mois pour l'ensemble des volets écotoxicologique, toxicologique, consommateur et résidus, caractérisation physico-chimique par exemple pour les produits phytopharmaceutiques), de nouvelles considérations en matière de protection ou un accroissement de la protection requise (distances de sécurité à proximité des applications, préservation des pollinisateurs, évaluations comparatives...), une amélioration des méthodologies.

Pour autant, le respect des délais réglementaires reste un enjeu fort et l'Agence poursuivra ses efforts pour continuer à l'améliorer, ce qui implique de continuer de réduire les délais frictionnels dus au processus de traitement, depuis la réception à la décision en passant par l'évaluation, mais également de garder une ligne de conduite stricte dans la gestion des interactions avec les pétitionnaires et les conditions de prise en compte des compléments apportés aux dossiers.

La situation est différente pour les dossiers de médicaments vétérinaires dont les délais de traitement sont déjà conformes aux délais réglementaires, ce que l'Agence veillera à maintenir dans les années qui viennent.

#### Indicateurs annuels

- ➔ Pourcentage des dossiers de produits phytopharmaceutiques traités dans les délais réglementaires, cible 75%.
- ➔ Pourcentage des dossiers de produits biocides traités dans les délais réglementaires, cible 75%.
- ➔ Pourcentage des dossiers de produits de biocontrôle traités dans les délais réglementaires, cible 95%.
- ➔ Pourcentage des dossiers d'AMM simplifiées de produits biocides traités dans les délais réglementaires, cible 95%.
- ➔ Pourcentage des dossiers de médicaments vétérinaires traités dans les délais réglementaires, cible 90%.

- Poursuivre les actions visant à **maintenir le vivier des experts**. Pour réaliser sa mission première d'évaluation des risques sanitaires, l'Anses a recours à l'expertise collective. Les collectifs d'experts qu'elle est ainsi amenée à mobiliser répondent à des exigences scientifiques et méthodologiques strictes, afin de garantir la qualité et l'indépendance de leurs travaux. Il est ainsi essentiel pour l'Agence de maintenir la mobilisation des experts auxquels elle fait appel dans les travaux d'expertise collective. L'Agence a donc engagé une démarche visant à soutenir ses experts dans leur engagement, qui se traduit par des actions ayant pour objectif d'assurer les bonnes conditions matérielles et administratives des collectifs d'experts, de renforcer l'animation du réseau et de valoriser leurs travaux.

Jalon

→ Bilan des actions engagées en faveur de la mobilisation des experts, 2025 et 2027.

- Poursuivre les démarches engagées de **simplification du programme de travail** et proposer un mécanisme de suivi. Les travaux conduits par l'Agence portent sur des domaines d'intervention très larges : santé alimentation, santé et bien-être des animaux, alimentation animale, santé environnement, santé et protection des végétaux, santé travail. Ils relèvent également de missions de natures très différentes : évaluation de risques sanitaires, activités de recherche, de veille, de vigilance, de surveillance et d'alerte, examen des demandes d'autorisation de mise sur le marché.

L'Agence décline chaque année ses orientations stratégiques en détaillant l'ensemble des chantiers de l'année sous la forme d'un programme de travail conséquent, composé d'un document de synthèse et de fiches plus détaillées. Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce programme de travail, l'Agence a engagé depuis plusieurs années une démarche de simplification de ce programme, qu'elle poursuivra dans le cadre du présent COP. Elle s'attachera également à proposer des modalités permettant d'assurer un suivi simplifié de la réalisation de son programme de travail.

Jalon

→ Présentation d'une 1<sup>re</sup> version de document de suivi en 2024.

## 5.4 Un fonctionnement interne efficient

Le bon fonctionnement interne de l'Agence et la qualité du soutien apporté par ses fonctions support sont essentiels pour permettre la bonne réalisation de ses missions. À la faveur de la démarche d'amélioration continue engagée depuis sa création et poursuivie depuis, l'Anses s'attache à définir et mettre en œuvre des actions d'optimisation de ses processus support pour en accroître l'efficacité. Dans le cadre du présent COP, elle veillera à atteindre les objectifs définis dans chacun des domaines suivants.

- **Finances** : dans le contexte du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (ordonnance du 23 mars 2022), renforcer la démarche de maîtrise des risques budgétaires et comptables par le renforcement des dispositifs de contrôle interne. L'Agence fera évoluer sa cartographie des risques budgétaires et comptables et son plan d'action associé afin de renforcer le contrôle interne.

Jalon

→ Présentation de la cartographie des risques CIBC révisée et du plan d'action associé au conseil d'administration de novembre 2023.

- **Ressources humaines :**

- Renforcer l'attractivité, le maintien et le développement des compétences, notamment par le déploiement d'actions " marque employeur " et par le renforcement de la politique d'accueil d'apprentis.

Jalon

→ Bilan des actions " marque employeur " mises en place, à mi-parcours et en fin de COP.

Indicateur

→ Nombre d'apprentis accueillis annuellement avec une cible en hausse sur la durée du COP.

- Renforcer les actions en faveur de l'inclusion et de la diversité notamment par la mise en œuvre du plan égalité femmes-hommes, ainsi que la lutte contre les discriminations et violences sexistes et sexuelles.

- **Immobilier :** l'Anses s'attachera à poursuivre la mise en œuvre de sa politique immobilière, déclinée dans son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui sera renouvelé pour 3 ans au plus tard début 2024 et dont l'un des projets majeurs constitue l'opération immobilière de reconstruction des laboratoires de Maisons-Alfort.

Jalons

→ Adoption du SPSI au plus tard en 2024 et présentation du dossier de programmation immobilière des laboratoires de Maisons-Alfort en 2024.

- **Informatique :** l'Anses s'attachera également à mettre en œuvre sa politique informatique à travers son nouveau schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) adopté en 2022 et en soutien à la politique de la donnée.

Jalon

→ État d'avancement de la réalisation du SDSI à fin 2024 et à fin 2026.

- **Développement durable :** dans une perspective d'établissement exemplaire, l'Anses veillera à poursuivre les démarches engagées d'intégration des objectifs de développement durable, qui s'articulent autour de 3 axes : écoresponsabilité (au titre de laquelle l'Anses s'attache à renforcer ses performances en matière d'achats publics responsables), responsabilité sociale interne et responsabilité sociétale.

Jalon annuel

→ Rapport service public écoresponsable avec résultats des indicateurs.

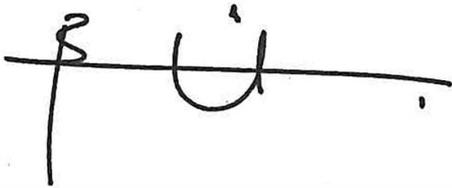
- **Management de la qualité et des risques :** le système de management de la qualité et des risques de l'Agence, construit dès sa création, renforcé régulièrement depuis et aujourd'hui considéré comme robuste, constitue la clé de voute de l'organisation de l'Agence. L'Anses veille à son maintien et à apporter les évolutions nécessaires pour adapter en tant que de besoin ses modes de fonctionnement. Dans ce cadre, la certification ISO 9001 des processus de l'Agence qui atteste de la qualité de son système de management continuera d'être recherchée.

Jalon annuel

→ Renouvellement/maintien de la certification ISO 9001 de l'Agence.

# Pour l'État

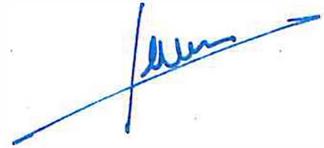
Bruno Le Maire,  
ministre de l'Économie,  
des Finances et de la Souveraineté  
industrielle et numérique



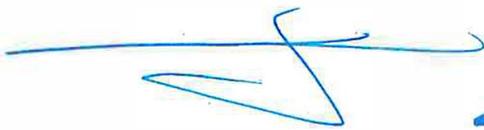
Olivier Dussopt  
ministre du Travail,  
du Plein Emploi et de l'Insertion



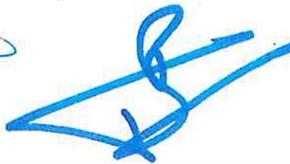
Marc Fesneau  
ministre de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire



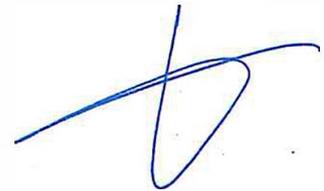
Christophe Béchu  
ministre de la Transition écologique  
et de la Cohésion des territoires



François Braun  
ministre de la Santé  
et de la Prévention

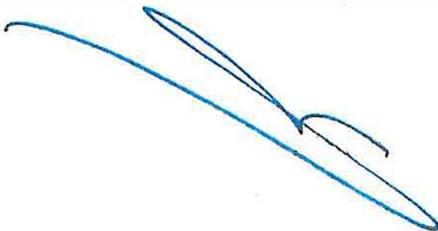


Agnès Firmin Le Bodo  
ministre déléguée  
auprès du ministre de la Santé  
et de la Prévention, chargée  
de l'Organisation territoriale  
et des Professions de santé



# Pour l'Anses

Patrick Dehaumont  
président du conseil d'administration



Benoit Vallet  
directeur général



Signé le 11/07/2023





**anses**

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Siège : 14, rue Pierre et Marie Curie  
94701 Maisons-Alfort Cedex  
[www.anses.fr](http://www.anses.fr) — @Anses\_fr